



Donation loi trentenaire nue-propriété ou pleine propriété

Par **Deamarina**, le **07/05/2019** à **15:13**

Bonjour il me semble que c une donation pleine propriété mais je ne suis pas sur je doit vérifier. Par contre est ce qu il y a une différence justement si la donation a été faite en nue propriété ou en pleine propriété est ce que dans un des 2 cas ils peuvent bénéficier de la loi trentenaire pour récupérer la maison car ils payent les impôts et les chargent de la maison (factures..etc) merci pour vos réponses